

CONSEIL METROPOLITAIN DES 22 ET 23 JUIN 2023

Délibération n° 2023 – 78

**23 - Un nouveau musée pour la métropole : connaître et préserver une Terre habitable -
Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement du
concours de maîtrise d'oeuvre**

Date de la convocation : le 16 juin 2023

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Eric COUVEZ

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, Mme GES-SANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PETIT Primaël, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. FOURNIER Hervé), Mme BIR Cécile (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BOLO Pascal (pouvoir à M. REBOUH Ali), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à M. BELHAMITI Mounir), M. GARREAU Jacques (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. GUINE Thibaut), Mme RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TURQUOIS Laurent (pouvoir à Mme GUERRIAU Christine)

Absent : 1

M. JOUIN Christophe

Délibération

Conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023

23 - Un nouveau muséum pour la métropole : connaître et préserver une Terre habitable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement du concours de maîtrise d'oeuvre

Exposé

Le muséum d'histoire naturelle de la métropole est un lieu emblématique de Nantes depuis le début du 19^{ème} siècle. Grâce à la qualité de ses collections – qui le place dans les tout premiers muséums de France –, de ses expositions et de son programme de médiation, le muséum attire un public de plus en plus nombreux. Ainsi, en 2022, près de 160 000 visiteurs ont été accueillis, dont 55 % issus de la Métropole et 13 % de scolaires. L'une des caractéristiques du muséum étant sa capacité à attirer un public majoritairement familial et populaire, il participe à sa manière à l'offre touristique culturelle du territoire.

Toutefois, le bâtiment est complexe et vieillissant et nécessite des interventions urgentes sous peine d'une fermeture pour des raisons de sécurité et de respect des normes en matière d'accessibilité et de sobriété énergétique. De plus, une partie des espaces du muséum est fermée du fait d'un niveau de vétusté élevé. Ces interventions doivent aussi permettre d'adapter le discours muséal et de l'inscrire clairement dans les enjeux contemporains d'une société en transition : urgence climatique, effondrement de la biodiversité et plus largement transition écologique.

Le projet scientifique et culturel du muséum (projet d'établissement) a été adopté par le Conseil métropolitain en février 2017. Il a permis à l'équipe du muséum de débiter la réflexion sur la restructuration avec l'appui d'un comité scientifique et culturel. Cette réflexion a abouti à un projet mettant en avant l'engagement et l'interpellation à « comment habiter la Terre demain » tout en relevant les défis dédiés à la biodiversité et au climat : le muséum rénové deviendra ainsi le 1^{er} muséum français et peut-être européen à traiter des enjeux d'environnement sous l'angle de l'habitabilité.

Dans le cadre de ce projet de restructuration, un programme fonctionnel et technique détaillé et un programme muséographique préalables ont été élaborés entre 2021 et 2023 afin de préparer un concours de maîtrise d'oeuvre, dont le lancement est l'objet de la présente délibération.

Les enjeux environnementaux et la citoyenneté : des expositions pour un public familial et populaire

Dans le futur muséum, les expositions permanentes proposeront un voyage dans le temps : depuis l'origine de notre Univers jusqu'à aujourd'hui ; et où se posent les questions du maintien des conditions pour l'habitabilité de notre Terre par les êtres vivants. Cette notion du temps long (13,8 milliards d'années) qui s'oppose au temps court de la situation actuelle (quelques dizaines d'années), amènera à dresser implicitement le constat d'une grande urgence dans la résolution des crises environnementales.

La finalité des nouvelles présentations permanentes est d'amener le visiteur à bien comprendre les enjeux environnementaux et de le placer en citoyen actif et investi dans la transition qui doit nécessairement s'opérer.

Le musée sera universaliste et non local. Il proposera un socle de connaissances nécessaires à la compréhension des phénomènes actuels qu'il s'agisse des scolaires (éducation à l'environnement) ou du public adulte. En permettant au visiteur d'accéder à des connaissances nouvelles, il rendra celui-ci plus autonome et mieux à même d'exercer son esprit critique dans un monde où les contre-vérités abondent.

Enfin, il ne s'agit pas de délivrer un discours dogmatique et ennuyeux mais d'intéresser tous les publics – et en priorité, le public familial –, de les émerveiller grâce aux outils du musée constitués en premier lieu par ses collections. L'esthétique préservée d'un musée du 19^e siècle (galeries et matériaux tels que le bois, le

verre ou le métal), le soin apporté à la scénographie, le choix des objets, des spécimens, des installations, tout doit concourir à une expérience de visite enrichissante, ludique et plaisante pour tous.

L'ambition du projet

L'ambition du projet est multiple :

- 1 proposer un discours engagé et engageant sur les enjeux contemporains avec la rigueur scientifique qui définit le muséum,
- 2 développer d'une part un pôle muséal avec le musée Dobrée dans un projet urbain de re-qualification à l'ouest du centre-ville et d'autre part participer au projet de Centre International de la Biodiversité Urbaine au parc du Grand Blottereau,
- 3 répondre aux besoins de culture scientifique, technique et industrielle d'une métropole en développement, avec notamment une programmation culturelle qui comprendra une composante débats d'idées avec les enjeux « Science et Société »,
- 4 redonner au muséum de la métropole la place qui doit être la sienne parmi les musées de sciences en France et en Europe.

Le besoin de sciences est manifeste – la pandémie l'a clairement mis en avant –, le muséum est un outil exceptionnel d'appropriation par le citoyen de toutes les sciences. Le nouveau muséum se veut inclusif et doit maintenir son public populaire.

L'agora des sciences, médiathèque tiers-lieu, développé dans ce projet, sera un lieu d'échanges entre les visiteurs, les citoyens, les associations et les scientifiques du musée, de l'université ou des organismes de recherche présents sur le territoire de la métropole ainsi que la mise à disposition de ressources

Le projet architectural

Le projet architectural a pour but :

- de rénover un bâtiment qualifié d'insalubre dans l'étude de programmation et qui souffre de nombreux désordres structurels au point où sa fermeture serait envisagée sans les travaux nécessaires. Le bâtiment, très vieillissant, ne respecte pas toutes les normes des équipements recevant du public ERP : le projet prévoit une remise en état de l'ensemble du bâtiment, il est aussi prévu la mise en accessibilité complète du muséum.

1 de doubler les surfaces ouvertes au public, de 1 600 m² en 2022 à près de 3500 m² à la réouverture. La fréquentation espérée pourrait ainsi être doublée : 160 000 visiteurs en 2022 à plus de 300 000 visiteurs en 2030.

2 de proposer une nouvelle circulation des visiteurs en cohérence avec la narration et avec la recomposition des espaces. Les différents espaces, aujourd'hui très juxtaposés, se voudront très liés dans le projet, avec une nouvelle logique d'un véritable parcours avec une narration associée, renforcée par une scénographie et muséographie adaptées. Ce travail de regroupement des espaces, pour une meilleure lisibilité et cohérence, sera aussi vrai pour les agents du muséum, aujourd'hui très dispersés avec le souci d'améliorer leurs conditions de travail. La recomposition des espaces sera organisée autour d'un cœur d'ores et déjà existant aujourd'hui en tant qu'amphithéâtre complètement fermé : l'intérêt du projet est de changer son usage pour en faire une véritable centralité permettant de desservir différents espaces, révélant aussi son dôme de qualité patrimoniale et offrant un espace de respiration au cœur du muséum.

3 fournir un bâtiment en conformité avec l'esprit du projet porteur des valeurs de la transition écologique et prenant en compte les obligations du décret tertiaire et l'usage de matériaux bio-sourcés. Cette rénovation prendra en compte les dernières exigences en termes de développement durable y compris durant les travaux (chantier durable). La restructuration permettra d'apporter de la cohérence au bâtiment en lui donnant une grande modularité pour s'adapter aux futurs besoins sans être bloquée par des sujets structurels ou de niveaux.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 38 334 000 € HT soit 46 000 000 € TTC (en date de valeur décembre 2025, hors révision). Le montant des travaux est, quant à lui, estimé à 23 060 000 € HT soit 27 672 000 € TTC.

Durant la durée des travaux, un programme d'expositions temporaires, d'animations et de spectacles sera proposé par le muséum dans les différentes communes de la métropole tout en communiquant sur le projet de rénovation. Un lieu pour une partie de l'équipe du muséum est à rechercher pour offrir aux agents un temps de transition qui se voudra lui aussi constructif. Enfin, un espace complémentaire doit être aussi recherché pour le stockage temporaire des collections actuellement présentées dans les galeries du muséum.

Le calendrier prévisionnel est le suivant : notification du marché au lauréat du concours sur esquisse et démarrage des études de conception en mars 2024, démarrage des travaux d'une durée estimée à 24 mois envisagé à partir de l'automne 2025 pour une livraison attendue en décembre 2027.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé de recourir à la prestation d'un maître d'œuvre extérieur.

Aussi, conformément aux articles R.2162-15 et suivants du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure de concours restreint.

Cette procédure de concours nécessite la création d'un jury constitué, en ce qui concerne le collège des élus, des membres de la commission d'appel d'offres.

Le jury de concours sera composé notamment de 5 membres titulaires et 5 suppléants élus par le conseil

Ce jury sera, dans un premier temps, appelé à analyser les candidatures reçues et à formuler un avis sur celles-ci. Au vu de cet avis, Nantes Métropole, maître d'ouvrage, arrêtera la liste des 3 candidats admis à concourir.

Dans un deuxième temps, le jury examinera les plans et projets présentés de manière anonyme par les candidats, sur la base des critères d'évaluation définis dans le règlement de concours, et consignera dans un procès-verbal le classement des projets, ainsi que ses observations.

Au vu de cet avis, et après qu'ait été levé l'anonymat des projets, la Présidente désignera le ou les lauréats du concours.

Les candidats non retenus pourront se voir attribuer, conformément aux propositions du jury, une prime maximale de 120 000 € TTC chacun. Pour l'attributaire, cette prime sera considérée comme une avance sur ses honoraires.

Le concours sera suivi d'une phase de négociation avec le ou les lauréats et devant aboutir à la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre dont l'attribution sera soumise à votre approbation.

Conformément à l'article L.2125 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet et la réalisation de ces travaux, ceci permettant d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP102 libellée « Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement », opération 2021-4006 libellée « Muséum - restructuration ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve le programme de l'opération relatif aux travaux de restructuration du muséum de la métropole de Nantes,

2 – fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 38 334 000 € HT soit 46 000 000 € TTC,

3 - autorise le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet et la réalisation de ces travaux,

4 - décide de ne pas recourir au scrutin secret et élit les membres suivants du Conseil Métropolitain pour siéger au sein du jury du concours :

- Cinq membres titulaires :

- Aziliz GOUEZ,
- Ghislaine RODRIGUEZ,
- Aymeric SEASSAU,
- Sébastien ARROUET,
- Laurence GARNIER

Cinq membres suppléants :

- Laure BESLIER,
- Jean-Sébastien GUITTON,
- Jacques PINEAU,
- Erwan BOUVAIS,
- Sophie VAN GOETHEM

5 - autorise Madame la Présidente à désigner, au vu des avis exprimés par le jury, les candidats admis à participer au concours et le ou les lauréats du dit concours,

6 - fixe à 3 le nombre de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures fixés, et à 120 000 € TTC maximum la prime qui sera allouée, sur proposition du jury, à chaque concurrent ayant remis des prestations, et ceci dans les conditions prévues par la réglementation et le règlement de concours,

7 - autorise Madame la Présidente, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris la demande de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Nantes, le 23 juin 2023

Eric COUVEZ



Le secrétaire de séance

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Mise en ligne le : **3 JUIL. 2023**

Transmise en préfecture le :